

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	20
Votants	21

L'an deux mille vingt-trois le 02 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 avril 2023

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Nathalie UCHET, René PORTAY, Jean-Michel CHALONS.

Absents et Excusés : Malika MANCEAU, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET)

OBJET : ACHAT DE TERRAIN – PARC DU GRANIER
24 – 02/05/2023

Madame Martine VENTURINI, maire, indique aux membres de l'assemblée que 3 propriétaires indivis ont donné leur accord pour vendre à la commune leur terrain en vue d'étendre le parc du Granier.

Les parcelles concernées sont cadastrées AC 210 et 211 pour une superficie respective de 3108 m² et 2197 m².

S'agissant d'une acquisition d'un montant inférieur à 75 000 €, dans une commune de plus de 2000 habitants, France Domaines n'émet aucun avis.

Le prix proposé est de 0,70 € par m² soit 3713,50 € pour les 5305 m²

Après avoir entendu le rapport de madame Martine VENTURINI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir les parcelles AC 210 et 211 pour une superficie totale de 5306 m² moyennant un prix de 3714,20 € en vue d'étendre le parc du Granier.

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le **05 MAI 2023**

ID : 038-213800758-20230505-DE_02_05_23_24-DE

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document nécessaire à cette cession.

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour, 2 contre Jean MIELLET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ) et 1 abstention Jean-Michel CHALONS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : **05 MAI 2023**